

Rencontre avec la DGESCO le 9 février 2021

lundi 8 mars 2021, par [Webmaster](#)

La DGESCO a sollicité un rendez-vous auprès de l'A.P.D.E.N. dans le respect de l'engagement pris par le cabinet du Ministre auprès de l'association, lors de l'audience du 1er décembre 2020, d'organiser des échanges, avec cette direction du Ministère, autour de la question du renforcement de l'EMC et de l'EMI dès la rentrée 2021.

Cette réunion s'est déroulée en visioconférence. Pour la DGESCO, étaient présents Edouard Geffray, DGESCO, Géraldine Dolléans, cheffe de cabinet, Jean Hubac, sous-directeur de la formation, de l'innovation et des ressources, Nicolas Ginsburger, adjoint au chef de bureaux des lycées. L'A.P.D.E.N. était représentée par Catherine Novel, présidente, et Claire Ayard, membre du bureau national.

Après avoir pointé la raison pour laquelle l'A.P.D.E.N. avait contacté le ministre et été auditionnée (exclusion des professeurs documentalistes des bénéficiaires de la prime d'équipement informatique et colère de la profession), nous avons surtout insisté, tout au long de cet entretien, sur les conséquences néfastes de l'absence de cadre, notamment horaire, pour notre mission pédagogique, conséquences en termes de mal-être de la profession mais aussi dans les difficultés rencontrées pour la formation effective des élèves aux médias et à l'information. Nous avons également mis en avant les écarts entre les textes et rapports qui reconnaissent notre rôle essentiel en la matière et la disparition, ou presque, de cette reconnaissance dans les programmes et sur le terrain. Nous avons exprimé également l'idée que l'approche transversale ne devait pas se faire au détriment de la reconnaissance de notre mission enseignante et qu'elle ne pouvait pas exclure une réflexion sur le cadre et les moyens, toujours très insuffisants, le pilotage sur le terrain n'accordant que peu ou pas d'intérêt aux questions relevant de nos missions.

Nous sommes aussi intervenues sur les conditions catastrophiques dans lesquelles se mettait en place le grand oral, avec un positionnement pour les professeurs documentalistes particulièrement difficile à trouver, la réforme ayant entraîné un repli sur les disciplines (disparition des dispositifs interdisciplinaires).

Pour Edouard Geffray, la question indemnitaire est bien connue et traitée avec la DGRH. Sur la question de la reconnaissance, du positionnement et de l'articulation de notre enseignement avec les autres professeurs, il tient à nous assurer que nous ne sommes pas du tout oubliés par la DGESCO, qui a tenu à ce que l'A.P.D.E.N. soit dans le groupe de travail piloté par le CLEMI. La profession est bien intégrée, nous assure-t-on, à la réflexion sur l'EMI et l'EMC, qui ne peut que déboucher, en termes de « méthode et de pilotage », sur une valorisation du rôle pédagogique des professeurs documentalistes, « chevilles ouvrières » de l'EMI qui savent fédérer autour d'eux des collectifs pédagogiques pour former les élèves sur ces enjeux. M. Geffray nous assure de la volonté d'associer l'A.P.D.E.N. concrètement à tous les travaux menés actuellement sur le sujet par la DGESCO.

Pour Jean Hubac (membre par ailleurs du groupe de travail EMI), la collaboration avec l'association passe principalement par le groupe de travail piloté par le CLEMI. Il faut selon lui laisser à cette instance le temps de faire ses propositions au cabinet, et attendre de voir ce que le cabinet voudra en faire. Une partie de nos propositions a vocation à être portée par ce groupe. Le cabinet du ministre travaille aussi sur le sujet de l'EMC, et les choses devraient à terme pouvoir converger. L'association, selon M. Hubac, est bien en « raccord » avec ces travaux. Il ne peut pas y avoir un travail en parallèle et distinct de la DGESCO sur l'EMI. La DGESCO sera à la manœuvre sur la mise en œuvre des décisions qui seront prises par le cabinet. C'est aussi dans le cadre des travaux du groupe que pourront être faites des propositions sur les contenus, la progression des apprentissages, thèmes sur lesquels, précise M. Hubac, est

intervenue l'association lors de la séance d'installation du groupe, avec la proposition d'un curriculum qui pourrait être selon lui mobilisée de manière intéressante. Il est néanmoins important, dit-il, de ne pas perdre l'intérêt du côté transversal de l'EMI. Comment implique-t-on toute la communauté éducative autour de l'EMI ? Il s'agit d'un équilibre difficile à trouver.

Mme Géraldine Dolléans intervient pour évoquer le positionnement explicite des professeurs documentalistes parmi les membres du jury du grand oral, membres à part entière. Leur regard transdisciplinaire sur des compétences fondamentales pour la réussite post bac, dans le supérieur et au-delà, est très important. Cette participation à l'évaluation doit aller de pair avec une participation à la préparation. Pour la préparation, c'est dans le cadre des 6 heures de spécialité qu'elle doit se faire (à terme, 4 heures en 1ère et 6 heures en terminale). Une grande panoplie de formations sur le grand oral pour accompagner la mise en œuvre de la première session a été déployée, ainsi qu'un parcours Magistère.

M. Jean Hubac complète sur le plan de formation EMI qui sera l'axe prioritaire du prochain plan national de formation, avec également l'esprit critique. Il indique une publication anticipée du plan de formation nationale pour que les académies puissent y articuler leurs plans de formation.

En conclusion **M. Geffray** rejoint nos propos sur le fait que le problème ne se situe pas au niveau de l'absence de ressources, mais que c'est la question du pilotage qu'il faut travailler. Il faut selon lui changer les pratiques, ce qui est l'objet du groupe de travail. Il revient sur le rôle fondamental des professeurs documentalistes et remercie l'association de travailler sur ce projet. Il dit avoir pris bonnes notes de nos préoccupations sur le grand oral (contributions des professeurs documentalistes à la préparation) et souhaite continuer les échanges sur tous ces sujets avec nous.